

# Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## Extrait du procès-verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 novembre 2018 à 20h00**

Sous la présidence de M. Fernand VIERLING - Maire

Nb de Membres du C.M. élus :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers absents :	2 (dont 1 procuration)

Présents : M. Fernand VIERLING - Maire, M. Patrick GEIST, Adjoint, M. Rémi DURRHEIMER, Adjoint, Mme Danielle SCHUSTER, Adjointe, Mme Marie-Claire GERARD, Mme Muriel KRUTH, M. Martin LANOIX, Mme Marie-Jeanne GANGLOFF, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Claude DAUL, M. Eric WOLFF, M. Hervé HERTZOG, Mme Véronique SCHULTZ, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. David PAULUS qui a donné procuration à Mme Danielle SCHUSTER.

Absente non excusée : Mme Martine BREGER.

-----

### Désignation d'une secrétaire de séance (n° 2018-33)

Il est proposé au Conseil municipal de désigner une personne membre du conseil afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose Madame Marie-Claire GERARD en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE Madame Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance.

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2018 (n° 2018-34)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2018.

### Adhésion à la « Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics » - Démarche « zéro pesticide (n° 2018-35)

Monsieur Patrick GEIST, adjoint au Maire présente au Conseil municipal la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace - démarche « zéro

pesticide », proposée par la Région Grand Est, les Agences de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La présente charte traduit l'engagement volontaire de la collectivité dans une démarche progressive et continue de réduction, voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien et la gestion des espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...). L'accompagnement des collectivités dans cette démarche est assuré par la FREDON dans le cadre de ses missions d'assistance aux communes pour la réduction de l'utilisation de pesticide (démarche « Zéro Pesticide ») financé par la Région et les Agences de l'Eau.

Les aspects techniques et méthodologiques de la mise en place de cette démarche sont déclinés en trois niveaux de mise en œuvre selon les types d'actions engagées illustrées par la remise de panneaux d'entrée de commune où figurent 1, 2 ou 3 libellules.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- SOLLICITE l'adhésion de la commune à la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette charte et tout document nécessaire à cette démarche.

### Rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté d'Agglomération de Haguenau : avis de la commune de Niederschaeffolsheim (n° 2018-36)

Par délibérations concordantes du 23 octobre 2018, les conseils municipaux de Val de Moder et de Ringeldorf ont approuvé la création d'une commune nouvelle par fusion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce rapprochement est fondé sur une volonté partagée de cohérence territoriale, au regard de la collaboration étroite entre les deux communes, exprimée notamment aux travers d'un regroupement pédagogique intercommunal et d'un programme ambitieux de lutte contre les eaux boueuses.

La création d'une commune nouvelle garantira également une stabilité financière des attributions des communes déléguées au titre des différentes parts de la dotation globale de fonctionnement, en la rendant éligible au pacte de stabilité pour une nouvelle durée de trois ans.

La commune nouvelle, dont le nom sera « Val de Moder » comptera une population totale de 5 190 habitants (selon les chiffres du dernier recensement de l'INSEE), et comprendra quatre communes déléguées :

- Pfaffenhoffen,
- Uberach,
- La Walck,
- Ringeldorf.

Elle se substituera aux communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres et, plus généralement, dans toutes leurs délibérations, actes et engagements en cours d'exécution. Les biens, droits et obligations des communes fondatrices seront dévolus à la commune nouvelle, dès sa création.

Ringeldorf se trouve actuellement dans le périmètre de l'arrondissement de Saverne et de la Communauté de communes du pays de la Zorn.

Les communes de Val de Moder et de Ringeldorf ont demandé le rattachement de la commune déléguée de Ringeldorf à l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.

Elles ont également délibéré en faveur du rattachement de la commune nouvelle à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

L'article L.2113-5-II du Code général des collectivités territoriales prévoit que, lorsque la commune nouvelle est issue de communes contiguës membres d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre distincts, le représentant de l'Etat dans le département saisit pour avis les organes délibérants des EPCI concernés et de leurs communes membres. Les collectivités disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé.

Conformément à ces dispositions, le Préfet du Bas-Rhin a saisi pour avis la commune de Niederschaeffolsheim, par courrier du 31 octobre 2018.

L'adhésion de la commune nouvelle à la CAH entraînera une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire : la commune déléguée de Ringeldorf disposera d'un siège (faisant ainsi évoluer le nombre de sièges de la commune de Val de Moder de 3 à 4), ce qui portera le nombre total des conseillers communautaires de 74 à 75.

Au regard de l'ensemble de ces précisions, vous êtes invités à vous prononcer sur le rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2113-1 et suivants,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU les délibérations de principe des conseils municipaux de Ringeldorf (22 août 2018) et de Val de Moder (17 septembre 2018),

VU les délibérations concordantes du 23 octobre 2018 des conseils municipaux de Val de Moder et de Ringeldorf approuvant la création de la commune nouvelle de Val de Moder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

VU la saisine pour avis du Préfet du Bas-Rhin, par courrier du 31 octobre 2018,

EMET un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder, créée par fusion des communes du Val de Moder et de Ringeldorf à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.  
 AUTORISE le Maire à accomplir toute formalité et à faire exécuter tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ecole Elémentaire - Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » - Phase 2 (n° 2018-37)

Monsieur le Maire informe les membres que l'Etat a émis un Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » - Phase 2.

Il signale que l'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire pour le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège.

L'Etat offre aux collectivités de solliciter une subvention pour l'équipement des écoles en outils numériques. La subvention allouée est de 50 % d'un plafond de 7.000,- euros par école pour tout type d'équipements multimédia.

Les dépenses projetées représentent 6 885,- euros HT pour l'année 2018.

NATURE DES DEPENSES	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant HT
Equipement multimédia Ecole Elémentaire	6 885	ETAT	3 442,50
TOTAL	6 885	TOTAL	3 442,50

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
- APPROUVE le plan de financement de l'opération.

Fermage : uniformisation de la valeur monétaire (n° 2018-38)

Monsieur le Maire signale aux membres que dans le cadre du fermage, il y a lieu d'harmoniser la valeur monétaire concernant certains lots situés à l'intérieur d'une même parcelle.

Il signale que certains lots avaient été mis en adjudication et attribués au fermier le plus offrant. Ce qui explique une valeur anormalement élevée.

Il donne connaissance des locataires concernés, à savoir :

N° de section	N° de parcelle/lot	Superficie en ares	Locataire	Valeur monétaire
34	92/05	141,55	ZITVOGEL Mathieu	380,97
34	93/05	180,00	FUCHS Serge	411,612

35	37/02	233,47	DUMINGER Mathieu	439,967
35	03/04	90,00	VOGEL André	205,348
35	10/01	200,00	KIEFFER Claude	511,009
35	11/06	200,00	FUCHS Serge	634,34
35	12/01	200,00	VOGEL André	465,579
35	16/01	90,00	VOGEL André	193,915
35	16/05	174,70	VOGEL Jeanne	264,499

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à raison de 12 voix pour et 2 abstentions (M. Hertzog et Mme Schultz),

- DECIDE d'appliquer la même valeur monétaire que celle qui s'applique aux lots de même contenance, à savoir :

N° de section	N° de parcelle/lot	Superficie en ares	Locataire	Ancienne valeur monétaire	Nouvelle valeur monétaire
34	92/05	141,55	ZITVOGEL Mathieu	380,97	161,291
34	93/05	180,00	FUCHS Serge	411,612	161,291
35	37/02	233,47	DUMINGER Mathieu	439,967	210,12
35	03/04	90,00	VOGEL André	205,348	80,645
35	10/01	200,00	KIEFFER Claude	511,009	161,291
35	11/06	200,00	FUCHS Serge	634,34	161,291
35	12/01	200,00	VOGEL André	465,579	161,291
35	16/01	90,00	VOGEL André	193,915	80,645
35	16/05	174,70	VOGEL Jeanne	264,499	161,299

- AUTORISE le Maire à appliquer la nouvelle valeur monétaire à compter de l'adoption de la présente délibération.

### Rénovation de deux courts de tennis extérieurs (n° 2018-39)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation des deux courts de tennis extérieurs, dont la dernière rénovation date de 2002.

Le revêtement en béton poreux a atteint un degré ultime d'usure, il est aujourd'hui devenu dangereux à cause de la présence de mousse qui rend les terrains glissants, mais également à cause de la formation de trous, de désintégration de la surface de béton et d'affaissement de plusieurs sections.

En vue de procéder à la réfection de la structure de jeu, le Maire soumet aux élus le devis établi par la société spécialisée en la matière, à savoir :

- COTENNIS à Molsheim : 39.000,00 € HT (solution en béton poreux)

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'offre proposée par la société COTENNIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à raison de 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Kruth, M. Hertzog et Mme Schultz) :

- de réaliser les travaux de rénovation des deux courts de tennis extérieurs en béton poreux telle que proposée par la Société COTENNIS, conformément à

son devis du 29 octobre 2018 s'élevant à la somme de 39.000,00 € HT, soit 46.800,00 € TTC,

- d'approuver le plan de financement suivant :	
a) subvention du Conseil Départemental	7.800,00 €
b) Subvention Région Grand Est	7.800,00 €
c) Subvention FFT	1.500,00 €
d) Récupération de la TVA (16,404 %)	6.397,00 €
e) Participation TCN	10.000,00 €
f) Fonds libres	<u>13.303,00 €</u>
	TOTAL
	46.800,00 € TTC

- de solliciter l'attribution des subventions susceptibles d'être octroyées en la matière par la Région Grand Est, le Conseil Départemental ou tout autre organisme,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

### Divers - Adhésion à la Fondation du Patrimoine (n° 2018-40)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Fondation du patrimoine a pour vocation d'aider les collectivités et les associations à restaurer, valoriser et faire connaître leur patrimoine bâti.

Il propose au Conseil municipal d'adhérer à la Fondation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité /

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

### Divers (n° 2018-41)

Zone 30 - Stationnement : Monsieur Rémi Durrheimer, Adjoint, informe les conseillers que les rues du Puits, des Fleurs, des Merles et des Pinsons sont dorénavant limitées à 30 km/h et que dans la rue du Bouleau des marquages au sol ont été réalisés pour délimiter des places de parking de façon à laisser les trottoirs accessibles aux piétons et également pour limiter la vitesse dans cette rue.

Déneigement et balayage : Monsieur le Maire signale aux membres que ces deux compétences sont restituées à la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Déneigement : Il signale que la Commune aura alors en charge les opérations de viabilité hivernale qui seront toujours assurées par Monsieur Keller Richard.
- Balayage : Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des membres et savoir s'ils sont favorables à la continuité de cette prestation qui peut continuer à être assurée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, moyennant un coût. Le Conseil municipal, après avoir délibéré à raison de 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Gérard, M. Hertzog, Mme Schultz), DECIDE de ne pas opter pour la continuité de ce service. Il appartient dorénavant à chaque habitant de balayer son trottoir.

AFMTELETHON : Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de subvention.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 30 novembre 2018  
Le Maire,  
Fernand VIERLING